



MAIRIE
DU
FOUSSERET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 2 Juillet 2024

DOSSIER N° 2024-37 : RENOVATION DE LA PETITE BASCULE



L'an deux-mille-vingt-quatre, le deux Juillet, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le vingt-cinq Juin, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19		VOTANTS : 19
PRESENTS : 14	LAGARRIGUE Pierre - BAÑULS Cédric - BENAZET Nadine - BOST Romain - CAPOUL Sabine - DAURE Nicolas - DROCOURT Angélique - FRONTEAU Joris - GALIAY Jean-Sébastien - LAFARGUE Claudine - MARTINIE Laurent - NAUSSAC Frédérique - PERRONET Odile - TORILLON Martine	
ABSENTS : 05	BELMONTE José ayant donné procuration à LAFARGUE Claudine BOULINEAU Christophe ayant donné procuration à GALIAY Jean-Sébastien DUTREICH Nicole ayant donné procuration à PERRONET Odile LIGONNIERE Vincent ayant donné procuration à BAÑULS Cédric VILLEMUR Frédéric ayant donné procuration à MARTINIE Laurent	

SECRETARE DE SEANCE : CAPOUL Sabine

M. Le Maire rappelle que la petite bascule est partie intégrante du patrimoine vernaculaire communal : cette petite maison toute de brique vêtue avec deux fenêtres en arceaux signées des noms du maire "Rochefort" et de son adjoint "Tournan", correspond l'ancienne bascule publique construite en 1882 stratégiquement à proximité de la place du Paty qui était le dernier lieu de "pacage" pour le bétail puisque s'y tenait la foire aux bestiaux. Elle servait donc au pesage du bétail et des objets de négoce et a fonctionné jusque dans les années 1970 !

Situé à l'angle nord de la place du Paty, en bord de RD6, cet important témoin du passé agricole et commercial de la commune est régulièrement victime des passages de poids lourds indécents et ravageurs. Besoin est de le préserver, non seulement en le restaurant, mais aussi en l'adaptant pour limiter autant que faire se peut ces dégradations. Les travaux porteront spécifiquement sur la toiture.

Des devis ont été requis et reçu en ce sens. M. Le Maire propose sur cette base de valider l'opération et d'effectuer une demande de subvention au Conseil départemental de la Haute-Garonne au titre de la protection dudit patrimoine vernaculaire.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 - Téléphone : 05 62 73 57 57 - Fax : 05 62 73 57 40 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

MAIRIE DU FOUSSERET / Tel : 05 61 98 50 10 / Fax : 05 61 98 59 90

dgs@mairie-lefousseret.fr

Page 1 sur 2

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : de valider l'opération de rénovation de la petite bascule.

ARTICLE 2 : de solliciter une aide du Conseil départemental de Haute-Garonne.

ARTICLE 3 : de transmettre la présente délibération à Monsieur Le Sous-Préfet pour contrôle de légalité.



Le Fousseret, le 2 Juillet 2024.

Le Maire,
Pierre LAGARRIGUE